

Essentielle

BASE DE REMBOURSEMENT : Tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Régime de Sécurité Sociale	Vos remboursements
Honoraires médicaux		
Consultations, visites	70%	30%
Infirmier, kinésithérapeute, podologue, orthophoniste...	60%	40%
Pharmacie		
Vignette orange	15%	65%
Vignette bleue	30%	70%
Vignette blanche	65%	35%
Examens : Laboratoire - Imagerie		
Analyses	60%	40%
Radiologie	70%	30%
Dentaire		
Soins	70%	30%
Prothèse acceptée par la Sécurité Sociale	70%	80%
Orthodontie	100%	25%
Optique		
Monture et verres	60%	115 €/an ⁽¹⁾
Lentilles dans la limite d'un forfait annuel de 60€/an ⁽¹⁾	60%	40%
Orthopédie - Prothèses		
Orthopédie	60%	40%
Prothèse auditive acceptée par la Sécurité Sociale	60%	40%
Prothèse mammaire acceptée par la Sécurité Sociale	100%	50 €/an ⁽¹⁾
Prothèse capillaire acceptée par la Sécurité Sociale	100%	50 €/an ⁽¹⁾
Hospitalisation		
Frais de séjour, honoraires chirurgie & médecine	80%	20%
Forfait patient urgence		
Forfait 18 € (passage aux urgences sans hospitalisation)	Néant	18 €
Forfait journalier		
Hôpital, clinique médicale, médico-chirurgicale, obstétricale	Néant	20 €/j
En Etablissements Spécialisés ⁽²⁾ , limité à 30j/an ⁽¹⁾	Néant	20 €/j
Chambre particulière		
A l'hôpital, en cliniques médicales, médico-chirurgicales, obstétricales	<i>Exclus les Etablissements Spécialisés ⁽²⁾</i>	20 €/j
Forfait accompagnement		
Enfant de – 12 ans adhérent à la Mutuelle	<i>Exclus les Etablissements Spécialisés ⁽²⁾</i>	15 €/j
Adhérent handicapé mineur et/ou 3 ^{ème} catégorie	Néant	15 €/j
Adhérent de + 75 ans	Néant	15 €/j
Forfait télévision		
Non remboursé si inclus dans le prix de journée de la chambre	<i>Exclus les Etablissements Spécialisés ⁽²⁾</i>	60 €/an ⁽¹⁾
Cure Thermale (Exclus les frais d'hébergement et de transport)		
Honoraires et soins	70%	30%
Forfait thermal	65%	35%
Transport		
Transport	65%	35%
Forfait de 24 € sur actes de plus de 120 €		
Forfait 24 €	Néant	24 €
Médecine douce		
Acupuncteur – Chiropracteur – Ostéopathe – Micro kinésithérapie - Réflexologie	Néant	20 €/consultation Max.2/an/bénéf.
Pas de prise en charge :		
→ des franchises médicales		
→ du forfait de 1 € sur les consultations et actes médicaux		
→ des pénalités pour tout acte médical hors parcours de soins		
<p>(1) Dans la limite de la dépense engagée, forfait accordé par année civile.</p> <p>(2) Etablissements de traitement des voies respiratoires, Maisons de santé pour maladies nerveuses et mentales, Maisons d'enfants spécialisées, Etablissements climatiques de pneumologie pour enfants et adolescents, Aériums et préventoriums, Maisons de convalescence, Centres et établissements de réadaptation fonctionnelle et motrice, Centres de cure et de posture pour alcooliques et toxicomanes.</p>		